

Référentiels	ISO 50001 : 2011		
§	4.4.2		

Problème posé

Exigences légales et autres : jusqu'où aller ?

Réponse

La norme nous précise l'exigence suivante :

L'organisme doit identifier, mettre en œuvre et avoir accès aux exigences légales applicables et autres exigences, concernant ses usages, sa consommation et son efficacité énergétiques, auxquelles il souscrit.

L'organisme doit déterminer de quelle façon ces exigences s'appliquent à ses usages, sa consommation et son efficacité énergétiques et doit s'assurer que ces exigences légales et autres exigences auxquelles il souscrit sont prises en compte dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'entretien du SMÉ.

Les exigences légales et autres exigences doivent être revues à intervalles définis.

Comme pour l'ISO 14001, il s'agit d'identifier et d'accéder aux exigences légales et autres exigences applicables, mais cette fois-ci elles concernent les usages, la consommation et l'efficacité énergétique.

Les textes concernent également le périmètre et sont liés au domaine d'application du SMÉ;

Les exigences légales et autres liées aux produits conçus et/ou fabriqués par l'entreprise ne sont pas incluses dans le périmètre de la veille, sauf si l'entreprise a intégré la conception dans son domaine d'application.

Il peut être utile de connaître les exigences des réglementations applicables aux produits, services qu'elle achète, afin d'intégrer ces exigences dans les cahiers des charges, le cas échéant.

En conséquence, les textes issus du code de l'énergie sont évidemment applicables, mais également certains issus du code de l'environnement, du code de l'urbanisme...

L'absence de partie réglementaire du code de l'énergie ne rend pas cette tâche aisée, c'est pourtant le niveau de précision attendu.

On distingue donc :

1. Réglementation locale, nationale ou internationale
2. Performance exigées des réglementations sur les équipements
3. Codes de l'énergie
4. Autres codes (environnement, urbanisme...)
- 5.

Autres exigences :

1. Guidelines groupes
2. Accords avec consommateurs et exigences clients
3. Principes volontaires
4. Accords avec des associations, fédérations ou ONG... (Exemple : engagement d'une branche professionnelle)

Suite à cette identification, il s'agira de réaliser une évaluation de conformité aux textes applicables. La procédure est similaire à celle connue pour l'ISO 14001 ou OHSAS 18001. Voir la fiche pratique QSE 0071.

Mot(s) clé(s) : Exigences légales, réglementation, autres exigences.

Date de création : 8/03/2016

Date de modification :